

# Les Centres aérés 2017



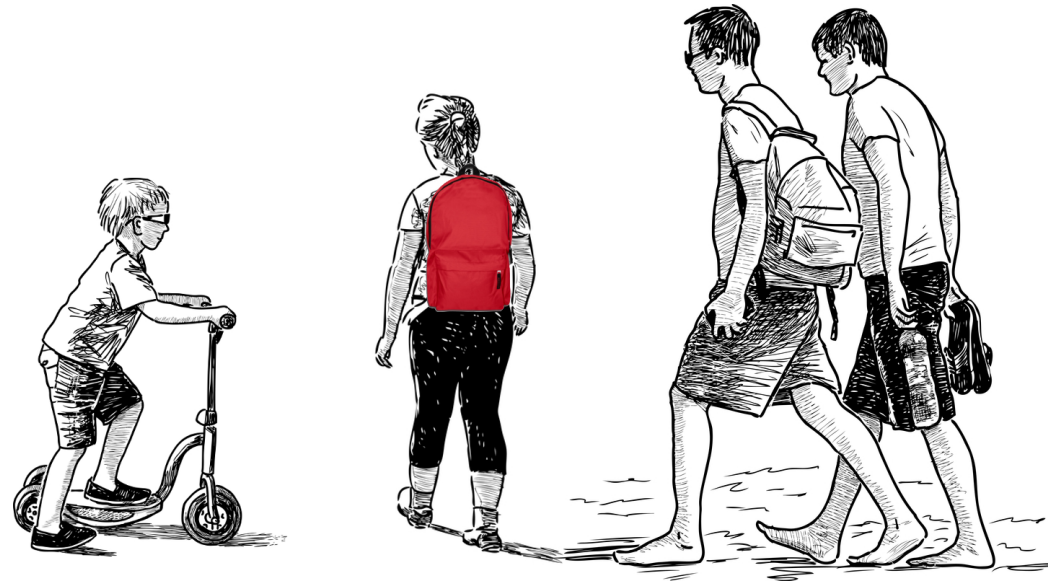
Pour toutes vos questions, vous pouvez nous joindre au :  
**021.648.25.82**

**Personnes de contact**

Mme Kirsten Gigase et M. Jean-Baptiste Mardelle,  
co-responsables des prestations

Solidarité-Handicap mental a été fondée en 1959, en tant que section vaudoise de l'ASA.

L'association a, dès sa création, défendu le droit des familles et de leurs enfants en situation de handicap : droits d'apprendre, d'être intégré, d'être considérés comme des enfants capables, le droit encore de bénéficier de prise en charge adaptées. Pour ce jeune public et depuis 25 ans, nous organisons notamment les Centres aérés d'été, activités de vacances à la journée. L'objectif est à la fois de décharger les familles, mais également de faire vivre de belles journées de loisirs et de découvertes aux enfants et adolescents. Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme.



**Pour enfants et adolescents avec une déficience mentale**

## Dates, horaires et lieux

- ◆ Semaine A : du **lundi 7 au vendredi 11 août 2017** (Lausanne)
- ◆ Semaine B : du **lundi 14 au vendredi 18 août 2017** (Lausanne et Yverdon)
- ◆ De **9h. à 17h.**
- ◆ **Lausanne**  
Le Centre pour **enfants** se déroule au **Centre Pluriculturel et social d'Ouchy**  
Beau-Rivage 2 - 1006 Lausanne  
  
Le Centre pour **adolescents** se déroule à la **Maison de Quartier sous-gare**  
Av. E.-Dapples 50 – 1006 Lausanne
- ◆ **Yverdon**  
Le Centre pour **enfants et adolescents** se déroule à **l'école de la Fondation de Verdeil** - Rue des Philosophes 35 – 1400 Yverdon

Rappel : nous n'assumons pas les transports jusqu'au lieu d'accueil.

## Public et encadrement

- ◆ Enfants et adolescents handicapés jusqu'à 20 ans, répartis en sous-groupes selon les âges.
- ◆ Afin de garantir un accueil de qualité, le nombre de places est limité. C'est notamment le cas des locaux d'Yverdon dont la capacité d'accueil maximale est de 20 jeunes.
- ◆ L'association se réserve la possibilité de constituer des groupes en fonction des âges et des centres d'intérêts des participants.

L'encadrement est d'un adulte pour un, deux ou trois participants. Les animateurs et animatrices sont formés et suivis par l'association. Une attention particulière est portée à la prise en charge des enfants atteints d'autisme, en concertation avec les familles.

## Activités

Un programme d'activités est établi à l'avance et envoyé aux parents. Il tient compte des centres d'intérêts et des difficultés des enfants et des adolescents : baignade, excursions, places de jeux, visites culturelles, activités créatrices, cuisine, etc. Des activités extérieures sont prévues tous les jours.

## Tarifs

- ◆ Fr. 125.- par semaine ou Fr. 25.- par jour pour les familles membres ;
- ◆ Fr. 175.- par semaine ou Fr. 35.- par jour pour les familles non-membres;
- ◆ Fr. 190.- par semaine ou Fr. 38.- par jour au tarif de soutien.

**Pour les participants qui reçoivent une allocation pour impotence, une contribution d'un tiers est demandée en sus.**

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, vous pouvez vous inscrire en ligne via notre site internet : [www.solidarite-handicap.ch](http://www.solidarite-handicap.ch) ou nous téléphoner au 021.648.25.82. Le tarif membre n'est appliqué que pour les familles ayant réglé leur cotisation de l'année en cours.

## Inscriptions et conditions

Seules les inscriptions pour une semaine complète sont acceptées. Elles doivent nous parvenir **au plus tard le lundi 24 avril et sont prises par ordre d'arrivée** ! La priorité est donnée aux membres de l'association.

Dès la fin du délai d'inscription, les parents reçoivent confirmation de l'inscription de leur enfant. Le paiement de l'écolage et les documents nécessaires doivent impérativement être reçus dans les délais impartis. Tous les détails pratiques, et notamment le programme d'activités, sont envoyés dans le courant de l'été.

Notre association s'efforce de constituer des groupes de participants les plus homogènes possible. Il se peut que nous soyons contraints de refuser une inscription, si celle-ci s'avérait trop en décalage par rapport au reste du groupe, notamment pour des questions d'âge ou de difficulté particulière.

Pour des questions d'engagement de personnel, tout désistement nous pose un problème organisationnel et financier. C'est pourquoi, le paiement de l'écolage est exigé dès l'envoi du mail de confirmation (hormis en cas d'accident ou maladie certifiés).